

## DOCUMENT D'INFORMATION

### LES PRIX D'EXCELLENCE À L'EXPORTATION CANADIENNE

Les Prix d'excellence à l'exportation canadienne sont présentés chaque année par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur. Ces prix sont décernés à des sociétés canadiennes qui ont connu du succès sur les marchés étrangers. Les récipiendaires sont choisis par un comité d'éminents gens d'affaires et de représentants d'exportateurs canadiens.

Pour être admissibles, les sociétés doivent être implantées au Canada et avoir exporté activement depuis au moins trois ans. En choisissant les récipiendaires, le comité prend en compte les critères suivants :

- l'introduction réussie de nouveaux produits ou services sur les marchés étrangers;
- un important accroissement des exportations;
- le maintien de marchés devant une concurrence vive;
- un contenu canadien élevé; et
- un fort rapport exportations/ventes totales.

Les récipiendaires des années passées ont affirmé que la reconnaissance que leur a donnée le Prix a été un important outil de marketing qui a relevé leur profil au pays, attiré de nouveaux clients étrangers et donné à leurs employés un sentiment de fierté et de satisfaction.

Selon les paroles de M. L. David Caplan, président-directeur général de Pratt & Whitney Canada, un récipiendaire du Prix en 1991, «il est toujours stimulant de voir ses réalisations reconnues. Nous veillons à ce que tous nos employés sachent que Pratt & Whitney Canada a reçu le Prix d'excellence à l'exportation décerné par le gouvernement canadien. Parce que c'est vraiment leur Prix. Je crois personnellement que des initiatives comme celle-ci sont nécessaires pour créer et soutenir l'esprit de compétitivité dont ce pays a besoin pour réussir à l'étranger».

Les sociétés récipiendaires peuvent utiliser pendant trois ans le logo du Prix pour leurs efforts de promotion. De plus, elles font l'objet d'une campagne publicitaire nationale visant à reconnaître leurs réalisations et à encourager d'autres entreprises à tenter d'imiter leurs performances à l'étranger. Les sociétés récipiendaires reçoivent du Ministre une plaque et une mention soulignant leurs réalisations à l'exportation.